



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des comptes déficitaires, mais une situation meilleure qu'attendue

Alors que le budget prévoyait un déficit inquiétant de 3,6 millions de francs, Val-de-Travers boucle l'année 2020 avec un déficit de 1,7 million, pour 70 millions de charges. La pandémie de covid-19 en explique une bonne part. De quoi conforter le Conseil communal dans la ligne suivie pour retrouver une situation saine.

Contrastant avec les incertitudes liées aux effets à long terme de la pandémie de covid-19, les comptes 2020 de Val-de-Travers bouclent sur un résultat meilleur qu'attendu. Si celui-ci reste déficitaire, pour 1,7 million de francs en regard de charges de 70 millions, il présente une amélioration de près de 2 millions par rapport au budget. Mieux encore : abstraction faite de l'impact de la pandémie (estimé à près de 500'000 francs), d'une réévaluation du patrimoine financier et d'autres éléments ponctuels, les comptes se rapprochent de l'équilibre.

Cette nouvelle positive demande toutefois à être nuancée. En premier lieu, la différence face au budget provient avant tout de bonnes surprises fiscales, qui pourraient être de courte durée. L'amélioration s'explique aussi par la baisse marquée de la facture sociale, susceptible de connaître une évolution inverse lorsque le dispositif mis en place face à la crise aura fini de produire ses effets. La pandémie a frappé les comptes communaux de diverses manières, alourdissant certaines charges, en atténuant d'autres, privant des secteurs de recettes importantes : c'est surtout le cas d'espaceVAL et des structures d'accueil extrafamilial, qui paient le plus lourd tribut à la crise.

Il est tout de même réjouissant de prendre acte du résultat final de l'exercice, que l'on peut qualifier d'acceptable au vu de la situation actuelle. Il conforte le Conseil communal dans la ligne qui guide son action : celle d'une recherche d'amélioration et d'optimisation constante du fonctionnement de l'appareil

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un déficit moins élevé qu'attendu, mais qui s'installe dans la durée

communal, corrélée à des objectifs visant à favoriser l'attractivité de la commune, la domiciliation dans celle-ci et la création d'emplois. Des objectifs qui restent indispensables au terme d'une année marquée par un nouveau recul démographique, dû davantage au solde naturel qu'aux mouvements migratoires.

Le déficit 2020 diminue l'excédent des résultats antérieurs, soit la fortune communale, qui reste confortablement dotée de 52 millions de francs. S'y ajoute une réserve de politique conjoncturelle de 13 millions, qui pourra être actionnée les années particulièrement difficiles. Signalons par ailleurs qu'en plus de la réforme fiscale en cours de déploiement, l'année a vu aboutir la révision de la loi sur les routes et les voies publiques, qui s'est concrétisée par la remise, de l'Etat aux communes, de plusieurs tronçons routiers et ouvrages d'art ; les moyens accompagnant ce transfert rendent l'exercice neutre financièrement, à court terme en tout cas.

La volonté des autorités de maintenir une politique active d'investissement malgré le cumul des exercices déficitaires se traduit au niveau de l'endettement. La dette nette par habitant atteint un niveau record depuis la fusion, de 3'757 francs, que les taux d'intérêts actuels rendent toutefois supportable. En 2020, les investissements nets (subventions déduites) ont atteint 6,4 millions, contre 3,2 l'année précédente. Ils ont notamment concerné la rénovation de la place de la gare de Fleurier, la poursuite de la réhabilitation des stations d'épuration, les premiers travaux de rénovation de l'église de Môtiers ou encore la mise à jour des équipements de la grande salle de Couvet.

De nouveaux investissements devront être consentis au cours des années à venir, portant avant tout sur l'entretien des infrastructures, la sécurité de la population et le maintien d'un cadre de vie de qualité. Le Conseil communal espère que le résultat meilleur que prévu de l'exercice écoulé sera de nature à rendre confiants le Conseil général et la population envers ces projets, qui, à leur manière, permettront aussi d'apporter des réponses à la crise actuelle et aux enjeux généraux auxquels nos collectivités font face.

Val-de-Travers, le 17 juin 2021
LE CONSEIL COMMUNAL

